

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02542

Numéro SIREN : 428 137 582

Nom ou dénomination : A C R TRAVAUX

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt 1380

**ACR TRAVAUX**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 12 000 €**  
**SIEGE SOCIAL : 18 RUE DE LYON**  
**13015 MARSEILLE**  
**428 137 582 RCS DE MARSEILLE**

|                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</b><br><b>EN DATE DU 29 JUILLET 2019</b> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

L'an deux mille dix-neuf,  
Et le vingt-neuf juillet,  
A 11 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société PGA FINANCE représentée par Monsieur Patrice BALTZ préside la séance en qualité de Présidente.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 750 actions sur les 750 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour formalités.

La Présidente donne lecture du rapport de gestion de la Présidente.

Enfin la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer comme Commissaire aux comptes titulaire de la société à compter de ce jour :

- Madame Isabelle MENESTRIER, sis 32 Cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE, née le 5 Avril 1969 à Boulogne Billancourt, Hauts de Seine 92

pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021.

Madame Isabelle MENESTRIER a fait savoir qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

L'assemblée générale précise que cette nouvelle nomination fait référence aux missions ALPE de la Loi Pacte du 22 mai 2019, selon laquelle « *Les sociétés dont le dernier exercice clos avant le 27 mai 2019 fait apparaître des niveaux inférieurs aux nouveaux seuils de certification et dont le mandat est encore en cours à cette date. Ces sociétés peuvent demander, en accord avec le CAC que la fin du mandat se poursuive selon les modalités prévues par la mission ALPE ou selon les modalités prévues par la mission petite entreprise sur 5 exercices* ».

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide, de nommer comme Commissaire aux comptes suppléant de la société à compter de ce jour :

- EXPERTISE AND ADVICE E2C, représentée par Monsieur Yann AIM, sis 63 Boulevard Périer - 13008 MARSEILLE, immatriculée au RCS de MARSEILLE sous le numéro 508 685 906

pour une durée de trois exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se réunira en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Yann AIM a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

L'assemblée générale précise que cette nouvelle nomination fait référence aux missions ALPE de la Loi Pacte du 22 mai 2019, selon laquelle « *Les sociétés dont le dernier exercice clos avant le 27 mai 2019 fait apparaître des niveaux inférieurs aux nouveaux seuils de certification et dont le mandat est encore en cours à cette date. Ces sociétés peuvent demander, en accord avec le CAC que la fin du mandat se poursuive selon les modalités prévues par la mission ALPE ou selon les modalités prévues par la mission petite entreprise sur 5 exercices* ».

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

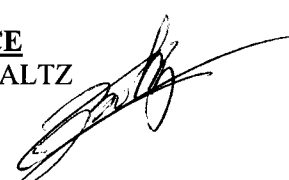
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**PGA FINANCE**  
Monsieur Patrice BALTZ



**HOLDING CARDENAS VELLA**  
Madame Audrey GALERA VELLA

